



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Travaux d'extension du cimetière au lieu-dit Fériol – attribution des marchés de travaux

N° 024.04.2024

Rapporteur :
François LUCENA

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 21

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Pascale CONTE-DUMAS, Patricia DUSSENTY, Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-024042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération en date du 9 novembre 2023, le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière au lieu-dit Fériol.

Le projet consiste à aménager une tranche supplémentaire vers le Nord, sur la moitié de l'emprise disponible. Il se compose des mêmes équipements que sur la première tranche à savoir un jardin du souvenir, des caveaux de 2 et 4 places ainsi que des cavurnes.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet VALORIS situé à Revel. Les missions assurées comprennent les études et le suivi des travaux jusqu'à la réception.

Pour réaliser ces travaux, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 janvier 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 15 février 2024.

La procédure retenue a été celle de la procédure adaptée ouverte en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les travaux ont fait l'objet d'un allotissement de 3 lots avec une durée prévisionnelle globale de 7 mois.

Le règlement de la consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction du prix des prestations et de la valeur technique des offres.

15 offres ont été reçues avec au moins 2 offres par lot.

Après examen du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

N°	Lots	Montant en € HT	Entreprises	Ville
1	VRD, maçonnerie et réseaux divers, pose de caveaux	337 406,00	COLAS - Établissement ABRUZZO	31250 REVEL
2	Fourniture de caveaux	133 277,48	STRADAL	30800 SAINT- GILLES
3	Espaces verts	58 975,65	MPE	31590 VERFEIL

Le montant total des lots attribués s'élève à 529 659,13 € HT soit 635 590,95 € TTC. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élevait à 630 000 € HT.

Les marchés seront passés sur la base de prix forfaitaires.

Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution des marchés de travaux aux entreprises sur la base des montants mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux pour les lots 1 à 3,
- de charger monsieur le maire d'exécuter les marchés de travaux à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-024042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-024042024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation